

Vos questions / nos réponses

Allaitement et cannabis

Par [Safa](#) Postée le 01/07/2024 07:30

Bonjour j'ai arrêté le cannabis pendant ma grossesse mais la j'allaite et j'aimerais exceptionnellement fumer un joint. Je me demandais combien de temps après je pourrais allaiter bébé? Le cannabis reste dans le lait autant de temps que dans le sang, mais si on fume occasionnellement ça ne reste que quelques heures dans le sang je pense?

Mise en ligne le 01/07/2024

Bonjour,

Nous tenons à valoriser votre démarche d'arrêt du cannabis pendant votre grossesse.

Vous envisagez de reprendre une consommation occasionnelle de cannabis, et nous percevons votre préoccupation d'éviter de transmettre du THC à votre nouveau-né.

Certaines études révèlent que le THC peut rester dans le lait maternel jusqu'à 6 jours après la consommation de cannabis par la mère. Mais aucune étude ne fait aujourd'hui consensus sur la durée de positivité au THC dans le lait, ni sur les effets induits sur le bébé. En revanche, les recherches sont toutes d'accord sur le fait qu'une consommation occasionnelle de cannabis ne justifie pas l'arrêt ou la suspension de l'allaitement.

Si vous souhaitez fumer un joint de temps en temps, et que vous souhaitez poursuivre l'allaitement de votre bébé, il n'y a aucune contre-indication: vous pouvez rester allaitante.

Nous espérons avoir pu vous apporter des éléments de réponse.

Nous vous souhaitons une très bonne continuation.

Bien cordialement.
